

Association canadienne du ciment

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Même si l'économie a été lente à redémarrer, à l'instar de la plupart des autres secteurs, celui du ciment a été durement touché par la récession économique mondiale, avec une baisse de la demande de ciment et de béton dans tout le Canada et aux États-Unis, soit notre principal marché d'exportation. De sérieuses menaces planent toujours à l'horizon, notamment un retour à la récession aux États-Unis et la valeur élevée soutenue du dollar canadien, ce qui a des conséquences sur le marché des exportations. Les politiques qui mettent un prix sur le carbone revêtent beaucoup d'importance et préoccupent au plus haut point les secteurs à forte consommation d'énergie et exposés à la concurrence étrangère, comme la fabrication de ciment. Dans son élaboration des règlements sur les GES, le gouvernement doit harmoniser les règlements sur les échanges commerciaux et les changements climatiques du Canada avec ceux des États-Unis sur des questions comme les signaux en matière de prix (choix du moment et ampleur); les objectifs climatiques à moyen et à long terme, la perturbation des échanges transfrontaliers et les mesures d'ajustement aux frontières en raison des différences perçues dans la façon d'aborder l'atténuation des GES. Par ailleurs, le gouvernement du Canada doit collaborer de manière plus productive et publique avec les provinces et les intervenants de l'industrie pour parvenir à un régime vraiment national de réglementation/gestion des GES et utiliser une approche sectorielle dans la conception de notre régime qui cadre avec les leçons et les approches internationales. Le gouvernement doit examiner plus à fond les mécanismes susceptibles d'uniformiser les règles du jeu pour les fabricants canadiens en ce qui concerne les signaux en matière de prix du carbone. Parmi nos autres recommandations : • Le secteur du ciment continue d'être convaincu que le gouvernement doit offrir des crédits d'impôt supplémentaires aux fabricants qui engagent des investissements dans les technologies et les procédés environnementaux. Les occasions d'apporter des rajustements stratégiques au régime fiscal du Canada, comme la déduction pour amortissement accéléré, restent sous-utilisées et doivent être étudiées plus à fond, et le gouvernement doit songer à accorder la déduction pour amortissement accéléré au titre de l'achat de machines et d'équipements utilisés dans la fabrication et le traitement afin d'en faire une caractéristique permanente du régime fiscal. Par ailleurs, il faut élargir et s'assurer que les biens admissibles (achetés ou loués) sont mis à la disposition des fabricants pour respecter d'autres exigences imposées par le gouvernement (c.-à-d. la réduction des émissions atmosphériques ou l'atténuation des GES). • Il faut inverser les restrictions imposées dans le budget de 2012 au sujet du programme de crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) et mettre en place des crédits d'impôt à la RS&DE remboursables pour stimuler les investissements dans l'innovation et la productivité.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Les producteurs de ciment canadiens sont d'importants protagonistes de l'industrie mondiale et ils sont partie prenante à un marché nord-américain éminemment intégré en ce qui concerne le ciment et les produits du ciment. Toutefois, vu que les politiques nationales canadiennes militent contre la compétitivité de l'industrie canadienne (comme la taxe-carbone en Colombie-Britannique), les importations de ciment étranger aux États-Unis et au Canada augmentent rapidement. La possibilité de ce changement structurel risque de sérieusement toucher les exportations de ciment du Canada et les emplois ici même au Canada. Il est donc de la plus haute importance de veiller à la libre circulation des biens à travers la frontière que nous partageons avec les États-Unis. Tous les ordres de gouvernement doivent continuer de moderniser les infrastructures commerciales, notamment les infrastructures de transport et les procédures de sécurité de la frontière, tandis que les négociations soutenues sur les questions d'ordre frontalier doivent continuer d'être au cœur des préoccupations du gouvernement fédéral. Nous sommes par ailleurs convaincus que le Canada a la possibilité de négocier un accord commercial plus ouvert sur les approvisionnements avec les États-Unis qui profitera de manière appréciable à nos deux économies. Le ciment et le béton jouent un rôle important dans l'écologisation des infrastructures du Canada et donc dans leur pérennisation, en plus d'être des produits extrêmement écoénergétiques utilisés dans le cadre de projets qui vont de routes en béton à des édifices écologiques et à d'innombrables autres produits. Pour assurer la relance soutenue de l'économie au Canada et créer des emplois de qualité durables, il est indubitable qu'une partie de la solution passe par des investissements dans des infrastructures durables. L'engagement pris par le gouvernement de rendre permanent le Fonds de la taxe sur l'essence a été une première mesure judicieuse pour assurer la stabilité et la prévisibilité du financement. Le gouvernement doit continuer à appuyer et à financer le Fonds Chantiers Canada, soit en renouvelant le Plan Chantiers Canada, soit en créant un fonds et une stratégie de remplacement à long terme. Le gouvernement doit améliorer les avantages à long terme des investissements dans les infrastructures pour que les concepts de durabilité figurent dans la conception des projets, notamment le choix de routes en béton, et il doit adopter une procédure d'approvisionnement fondée sur la valeur ou l'évaluation du cycle de vie pour tous les projets d'infrastructures et de construction. Ce cadre stratégique doit reposer sur une analyse du cycle de vie et sur l'établissement des coûts, qui permettra de tenir compte des coûts de construction initiaux, des coûts d'entretien à long terme, des conséquences environnementales et des avantages et des coûts sociaux sur toute la durée de vie des projets d'infrastructures.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Nous sommes d'avis que la politique d'immigration en vigueur est loin de répondre aux besoins de l'industrie canadienne du bâtiment. Des réformes de la politique s'imposent pour élargir le bassin national de main-d'œuvre qualifiée. En marge de ces réformes, il y a le besoin urgent d'accélérer le rythme auquel Citoyenneté et Immigration Canada traite les demandes des travailleurs qualifiés. Parmi les autres recommandations auxquelles nous souscrivons, mentionnons : • l'élimination des obstacles aux mouvements de main-d'œuvre qualifiée entre les provinces par une normalisation des organes de

réglementation provinciaux; et • la rationalisation des processus réglementaires pour que les entreprises puissent faire venir des travailleurs étrangers lorsqu'elles en ont besoin.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Grâce au juste amalgame de politiques économiques, le gouvernement du Canada a permis à l'économie du pays de braver la tempête mieux que pratiquement tout autre pays. L'une des clés du succès économique a été l'investissement de milliards de dollars dans des infrastructures matérielles qui ont permis de maintenir les Canadiens au travail et ont contribué à la productivité du Canada. La population active du pays, quelle qu'en soit la composition démographique, a besoin d'infrastructures efficaces. Le rôle traditionnel et nécessaire du gouvernement fédéral à l'appui des investissements dans les infrastructures doit persister et prendre de l'ampleur, grâce à l'appui et au financement du Fonds Chantiers Canada, et par la création d'une nouvelle stratégie à long terme des infrastructures visant à remplacer le Plan Chantiers Canada. Le deuxième volet visant à rehausser la productivité nécessite une hausse des investissements. Le Canada reste à la traîne sur le plan de la productivité lorsqu'on mesure celle-ci par rapport à nombre de nos concurrents. Les mesures de l'État, comme le recours aux déductions pour amortissement accéléré (DAA) au titre des achats de machines et d'équipements, ont contribué à accélérer la modernisation de l'industrie canadienne et à stimuler la productivité nationale globale. Le recours à la déduction pour amortissement accéléré encourage les investissements dans les installations canadiennes, ce qui offre aux contribuables un avantage encore plus direct. Le secteur du ciment croit toujours que le gouvernement doit offrir des crédits d'impôt supplémentaires aux fabricants qui investissent dans des technologies et des procédés environnementaux. Les occasions d'apporter des ajustements stratégiques au régime fiscal du Canada, comme la déduction pour amortissement accéléré, restent sous-utilisées et doivent être examinées de plus près, et le gouvernement doit songer à faire de la déduction pour amortissement accéléré, au titre de l'achat de machines et d'équipements utilisés dans la fabrication et la transformation, une caractéristique permanente du régime fiscal. Il doit par ailleurs élargir et veiller à ce que les biens admissibles (achetés ou loués) soient mis à disposition des fabricants pour respecter d'autres exigences imposées par le gouvernement (comme la réduction des émissions atmosphériques ou l'atténuation des GES).

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour remédier à ces difficultés?

On a beaucoup parlé du déficit d'infrastructures de ce pays, et une bonne part de ce qui a été dit est vrai. Tous les ordres de gouvernement sont confrontés à des défis colossaux pour ce qui est de gérer la dette publique et d'investir dans les infrastructures. Les administrations municipales sont très durement touchées. Ce qu'il faut, c'est collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer un plan d'infrastructures à long terme qui dépasse l'horizon du Plan Chantiers Canada. Nous préconisons une approche nouvelle et détaillée de la part du gouvernement fédéral pour que les investissements dans les infrastructures soient vraiment durables. De nombreuses municipalités, provinces et politiques fédérales intègrent désormais des approvisionnements ou des politiques « verts » en ce qui concerne les édifices nouveaux ou rénovés. Ces approches doivent être de plus en plus perfectionnées et intégrées dans les notions de durabilité à jour. Par ailleurs, nous sommes d'avis que le débat sur les infrastructures a essentiellement porté sur la rapidité avec laquelle on pouvait

dépenser de l'argent, mais nous prions instamment le gouvernement de s'interroger sur la façon de le dépenser de manière judicieuse. La devise ne doit jamais être « le coût le plus bas est toujours gagnant », mais plutôt « il faut construire une fois, bien construire et construire pour que cela dure ». De la sorte, nous nous assurerons que les nouveaux projets contribuent aux objectifs du Canada en matière de développement durable. Le gouvernement doit améliorer les retombées à long terme des investissements dans les infrastructures en s'assurant que les notions de durabilité sont intégrées dans la conception des projets, comme le choix de routes en béton, et il doit adopter un processus d'approvisionnement fondé sur la valeur ou sur l'évaluation du cycle de vie pour tous les projets d'infrastructures et de construction. Ce cadre stratégique doit reposer sur une analyse du cycle de vie et une procédure d'établissement des coûts qui permettront de tenir compte des coûts de construction initiaux, des coûts d'entretien à long terme, des incidences environnementales et des retombées sociales ainsi que des coûts sur toute la durée de vie des projets d'infrastructure. Ces considérations doivent faire partie intégrante du processus de consultation. Une occasion unique s'offre au gouvernement d'adopter l'une des solutions de notre industrie – le nouveau ciment appelé Contempra approuvé par la CSA et qui renvoie au Code national du bâtiment. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral doit rendre obligatoire l'utilisation de ce ciment nouveau et équivalent pour remplacer le ciment d'utilisation générale et que, ce faisant, il pourra réduire de jusqu'à 10 % les émissions de GES des projets qu'il entreprend.